



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **11 mai 2009**

Délibération n° 2009-0741

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Soutien aux Journées internationales de la couleur 2009 dans le cadre des industries créatives - Versement d'une subvention à l'association Mode habillement Rhône-Alpes

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Madame Gelas

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 avril 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 12 mai 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Millet, Muet, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Calvel (pouvoir à M. Buffet), Charles (pouvoir à M. Coste), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Corazzol), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), Dagorne (pouvoir à M. Havard), MM. Ferraro (pouvoir à M. Ariagno), Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Pili), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Lyonnet (pouvoir à M. Léonard), Meunier (pouvoir à M. Gignoux), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Imbert Y), Terracher (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : MM. Louis, Réale, Turcas.

Séance publique du 11 mai 2009**Délibération n° 2009-0741**

commission principale : développement économique

objet : **Soutien aux Journées internationales de la couleur 2009 dans le cadre des industries créatives - Versement d'une subvention à l'association Mode habillement Rhône-Alpes**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine conduit une politique de développement économique dédiée aux industries créatives. Celle-ci vise à soutenir et valoriser des secteurs à fortes composantes créatives (le design, la mode, l'image et les loisirs numériques) et à accélérer les processus d'innovation par la créativité et le croisement entre filières. Cette démarche s'inscrit dans une vision plus globale du marketing territorial visant à positionner Lyon comme une agglomération créative.

Dans le cadre de cette politique, la Communauté urbaine souhaite apporter son soutien à l'organisation des Journées internationales de la couleur 2009 qui auront lieu à Lyon du 8 au 10 juin 2009.

Dans de nombreux secteurs d'activité tels que la mode, le textile, la beauté, la téléphonie, l'alimentaire, l'automobile, etc., l'utilisation de la couleur dans les processus de conception, de distribution et de consommation, constitue pour les industriels un levier d'innovation, de créativité et de différenciation, notamment au niveau des stratégies de marque. Révélatrice de sens, la couleur se met au service de l'esthétique, de la fonction et porte un imaginaire sensoriel très fort autour du toucher, de l'ouïe, de l'odorat, du goût.

Le Comité français de la couleur (CFC), association créée en 1959, a pour vocation d'accompagner les professionnels de secteurs économiques transversaux à maîtriser l'enjeu des couleurs. Le Comité français de la couleur assure une fonction de veille permanente sur l'évolution des couleurs et édite deux fois par an une gamme chromatique saisonnière. La veille donne également lieu à des publications et à l'organisation d'ateliers, séminaires et conférences thématiques. Le Comité français de la couleur représente la France dans le cadre d'Intercolor, association internationale des couleurs, qui rassemble une quinzaine de pays.

A l'occasion de ses 50 ans, le Comité français de la couleur souhaite organiser à Lyon le congrès biennal d'Intercolor autour de plusieurs événements, dans le cadre des Journées internationales de la couleur. Ce congrès a eu lieu en 2008 à Porto et Berlin. La coordination générale du projet est assurée par le groupement professionnel des entreprises de l'habillement, Mode habillement Rhône-Alpes (Mode HRA).

Les Journées internationales de la couleur 2009 sont ainsi l'occasion d'échanges prospectifs entre les représentants des quinze pays membres d'Intercolor, les membres et les associations partenaires du Comité français de la couleur, les organisations professionnelles et les industriels des secteurs concernés par la couleur (Unitex, Espace textile, Centre technique du cuir, Première vision, Union des industries chimiques, Tendance Presqu'île).

La manifestation s'articule autour de plusieurs événements :

- le congrès Intercolor (les 8 et 9 juin 2009 dans les salons du Palais du commerce de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon) rassemblera des représentants internationaux membres de l'association pour imaginer et élaborer les gammes de couleur de notre futur environnement, saison automne-hiver 2010-2011. Un atelier thématique associera des professionnels de l'agglomération et de la région lyonnaise,

- une conférence internationale sur la couleur 2009 (le 10 juin 2009 dans les amphithéâtres de l'université Lumière Lyon 2) destinée aux professionnels, aux étudiants et à la presse sera organisée autour de deux thèmes liés aux enjeux créatifs de la couleur. La première thématique sera *cultures et tendances de couleurs : quelle évolution à l'heure de la mondialisation ?* Le deuxième thème *nouvelles technologies et territoires imaginaires de la couleur autour de la mode, du textile et du design* traitera de la recherche et de la création entre la mode, la science et la couleur,

- en marge du congrès Intercolor et de la conférence sur la couleur, des événements thématiques grand public associant la mode, le textile et le design autour de la couleur se dérouleront dans plusieurs lieux de l'agglomération lyonnaise : exposition cuir et couleurs à la Cité des antiquaires à Villeurbanne et exposition l'alchimie des couleurs au Musée des tissus de Lyon.

Les objectifs attendus pour la Communauté urbaine, à travers son soutien à l'organisation du volet professionnel des Journées internationales de la couleur sont les suivants :

- favoriser l'intégration de l'utilisation de la couleur comme facteur d'innovation et de différenciation dans le tissu industriel local,
- renforcer la démarche industries créatives autour de l'innovation et de la créativité menée par la Communauté urbaine,
- valoriser, en s'appuyant sur la stratégie Only Lyon, les initiatives de la région lyonnaise et de ses entreprises dans le domaine de la couleur et positionner la Communauté urbaine comme un territoire de perspectives.

Budget prévisionnel du volet professionnel des Journées internationales de la couleur 2009

Dépenses prévisionnelles	
maîtrise d'oeuvre CFC et portage Mode HRA	18 500 €
conférence : frais de déplacements et réception des conférenciers, animation des ateliers	10 000 €
organisation du congrès Intercolor	55 000 €
communication journalistes	9 000 €
expositions grand public	5 500 €
soirée réception au Palais Saint Pierre	15 000 €
total	113 000 €
Recettes prévisionnelles	
congressistes	55 000 €
communauté urbaine de Lyon	30 000 €
partenaires privés et professions	28 000 €
total	113 000 €

L'évaluation de l'action portera sur les critères suivants : le nombre d'entreprises régionales participantes (une trentaine), la valorisation de la démarche industries créatives dans la communication réalisée autour des Journées internationales de la couleur 2009.

Il est proposé que la Communauté urbaine intervienne au profit de Mode-habillement Rhône-Alpes à hauteur de 30 000 € pour permettre la réalisation de cette action ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de subvention à intervenir entre la Communauté urbaine et Mode habillement Rhône-Alpes et notamment le versement d'une subvention d'un montant de 30 000 € à ce syndicat pour l'organisation à Lyon du volet professionnel des Journées internationales de la couleur 2009.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de subvention avec Mode habillement Rhône-Alpes précisant les modalités de versement suivantes : 70 %, soit 21 000 € versés dans un délai global de 40 jours suivant réception par la Communauté urbaine du certificat de notification de la convention et un deuxième versement de 30 %, soit 9 000 €, sur demande de Mode habillement Rhône-Alpes, et sur remise d'un bilan détaillé des actions avec fourniture des éléments d'évaluation de l'action et d'un bilan financier des actions.

3° - Ces dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 1574.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 13 mai 2009.